

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la
refondation de l'école de la République - Article 2

Le Pôle inclusif d'accompagnement localisé qu'est-ce que c'est ?

**2019-2022 : création d'un grand service public
pour prendre en charge sans délai les élèves**

**Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)
mettent en réseau les écoles et les accompagnants**



Avec ou sans
notification
MDPH,
votre enfant
est accueilli
sans délai.

Déploiement jusqu'en 2022

OBJECTIFS :

- ✓ Meilleure **continuité primaire-collège-lycée**
- ✓ Meilleure implication des accompagnants **au sein de l'équipe éducative**
- ✓ Meilleure **coordination professeurs-accompagnants**
- ✓ Meilleure **réponse aux besoins éducatifs** de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ **Accompagnement continu** sur les temps scolaire et périscolaire



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants



AVANT 2017

46% d'emplois
précaires
2% d'emplois
à temps complet



À LA RENTRÉE 2020

- ✓ 80 000 emplois pérennes
- ✓ CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- ✓ Contrats de travail à temps plein (35h/sem.)
- ✓ Formation initiale de 60 heures
- ✓ Service de gestion dédié dans chaque rectorat

L'équipe pédagogique analyse les besoins des élèves pour que les aménagements et les adaptations correspondent au profil des élèves afin de sécuriser leur parcours de formation

Cap école inclusive

Confiance, apprentissage, partage

Plateforme d'accompagnement,
de suivi et de partage
et d'appui à la formation

CAP école inclusive offre des ressources pédagogiques. À tous les enseignants



a pour objectif de déployer une démarche participative et réflexive afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap.

D'autres références à consulter

[Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015](#) relative aux Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

[Circulaire de rentrée 2019—école inclusive](#)

[Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016](#) relative aux Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



[Reverdy Catherine \(2019\). Apprendre \(dans\) l'école inclusive. Dossier de veille de l'IFÉ, n° 127, janvier. Lyon : ENS de Lyon.](#)